



COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Note des annexes sanitaires

PROJET ARRÊTÉ LE : 08/03/2006	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : 20/12/2006
ENQUÊTE DU : 19/07/2006 au 19/09/2006	
APPROBATION LE : 20/12/2006	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	MISES À JOUR :

I- EAU POTABLE

L'exploitation de l'ensemble du réseau et des installations est confiée à la Lyonnaise des Eaux par le syndicat intercommunal (SICASIL) constitué en 1991, regroupant les communes de Cannes, Le Cannet, Vallauris, Mougins, Auribeau sur Siagne, La Roquette sur Siagne, Pégomas et Théoule sur Mer.

I.1- La ressource

La commune est alimentée en eau potable par les eaux provenant des rivières de la Siagne et du Loup par l'intermédiaire de l'usine de traitement de Nartassier.

L'usine de Nartassier dessert cinq communes : Le Cannet et Vallauris en totalité, Mougins, Cannes et Théoule sur Mer partiellement.

Elle traite séparément les eaux de la Siagne et du Loup. Elle a une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eau potable par jour pour la filière "Siagne" et de 60 000 m³ d'eau potable par jour pour la filière "Loup".

Les eaux de la Siagne arrivent par le canal et sont filtrées sur sable, celles du Loup parviennent à l'usine déjà filtrées par l'usine de Chateauneuf de Grasse. La désinfection est assurée par le traitement à l'ozone.

En cas de besoin, une usine d'ultra-filtration implantée à l'Apié en contrebas du barrage de Saint-Cassien permet de produire de l'eau potable. Cette production peut être ensuite acheminée jusqu'à l'usine de Nartassier.

Après désinfection, les eaux sont envoyées par gravité au réservoir du col Saint-Antoine (capacité 1 000 m³).

Le réservoir du centre Hélio Marin est alimenté par pompage sur le réseau du Cannet pour desservir les quartiers nord de la commune.

** La production d'eau potable annuelle en 2004*

Usines	m ³
Usine Apié	1 008 208
Usine Nartassier (Siagne)	3 930 578
Usine Nartassier (Loup)	10 695 758

I.2- Le réseau existant

Le réseau de distribution comprend 142 151 ml de conduites en 2004.

Le réservoir du col Saint-Antoine est le point de départ des trois conduites principales :

- * une conduite de diamètre 300 mm alimentant la partie nord de l'agglomération de Vallauris, puis se séparant en deux branches :
 - l'une vers l'est jusqu'à la limite de commune qui en bout de conduite alimente par refoulement le réservoir de 500 m³ des Encourdoules,
 - l'autre branche se dirige vers le sud pour alimenter l'agglomération de Golfe-Juan,
- * au centre, une conduite de diamètre 400 mm dessert l'agglomération de Vallauris puis se dirige vers le sud pour alimenter le réservoir du cimetière des Anes (capacité 2800 m³),
- * une troisième branche de diamètre 350 mm empruntant le boulevard de Super Cannes puis le boulevard des Horizons, dessert le quartier sud de la Maure et le bord de mer.

I.3- Les extensions projetées

Sur la base de 450 litres par habitants, les besoins moyens journaliers peuvent être évalués à 11 250 m³ (environ 26 000 habitants), à cela s'ajoutent les besoins en eau d'irrigation estimés à 20 m³/jour/hectare soit 500 m³/jour. Les besoins en eau industrielle sont évalués à 2 000 m³/jour.

Compte tenu des réserves dont peut disposer la société chargée de l'exploitation du réseau communal, représentées par les stations de pompage d'Auribeau sur Siagne et de Pégomas dont les possibilités sont supérieures à 1 000 l/s, les besoins futurs de la commune sont assurés.

La modernisation et l'amélioration du réseau seront poursuivies.

Les conduites trop petites sont renouvelées progressivement dans des diamètres légèrement supérieurs pour limiter les pertes de charges, garantir un confort de distribution aux usagers dans les périodes de forte consommation, garantir la défense contre l'incendie.

II- EAUX USEES

Le service est géré dans le cadre d'un contrat d'affermage passé entre la commune et la Lyonnaise des Eaux France.

II.1- Le réseau existant

Le réseau dessert l'ensemble des zones densément urbanisées de la commune soit 8 299 usagers en 2004 et 57 477 ml de conduites. C'est un réseau de type séparatif.

Il collecte au nord-ouest, une partie des eaux usées de la commune de Mougins (Mougins le Haut et les Bréguières) et de la commune du Cannet (centre Hélios Marin).

L'ensemble des effluents collectés aboutit au droit de quai Napoléon sur le port de Golfe-Juan dans une station d'épuration enterrée de type physique-chimique d'une capacité 50 000 équivalent-habitants.

Les effluents, une fois épurés, sont rejetés en mer par un émissaire DN 500 de 2210 m de long aboutissant à la côte - 30 m NGF.

Selon le schéma d'assainissement, le réseau est globalement en bon état ; très peu de secteurs encombrés par des dépôts ont été relevés. Les pentes d'écoulement sont en moyenne forte à l'exception des collecteurs situés à proximité du front de mer.

Pour autant, le réseau est sujet à des dysfonctionnements non négligeables nécessitant des travaux de réhabilitation.

Les chiffres significatifs du service de l'assainissement sont les suivants :

	2004	Variation 2003/2004
Nombres d'usagers «assujétis à l'assainissement»	8 299	+ 1,6 %
Nombre de m ³ «assujétis à l'assainissement»	1 842 463	+ 3,0 %
Longueur de réseau d'eaux usées	57 477	+ 0,5 %
Linéaire de réseau visité	36 320	- 15,0 %
Linéaire de réseau curé	7 935	- 28,0 %
Nombre de débouchages du réseau	67	- 32,0 %
Nombre de débouchages de branchements	48	+ 4,0 %

II.2- Les extensions projetées

Par délibération en date du 25 juin 2003, le conseil municipal a décidé de retenir le scénario n°2 du schéma directeur d'assainissement concernant l'extension du réseau d'eaux usées. Sont concernés par cette extension, tous les secteurs où la mise aux normes des installations d'assainissement autonomes existants ne présente pas un avantage financier net par rapport à la mise en place d'un système d'assainissement collectif et où le système collectif peut être mis en place sans difficultés rédhibitoires en terme d'exploitation. Il s'agit des quartiers suivants :

- Cannes Eden,
- Vallon de l'Aube - la Mer - le Puadon,
- Contrefort Bernis - le Puadon,
- Basse Pertuade - Terre Rouge,
- Rive gauche Issoudadoux - Basses Mauruches,
- Les Mauruches,
- Haut Brusquet - Retanaou,
- Les Combes - Darboussières,
- Riquebonne,
- Les Issarts,
- Vallon de l'Aube,
- Super Cannes,
- Les Impiniers,
- La Puade / La Fuont / Saint-Bernard.

En outre, le schéma directeur d'assainissement prévoit un certain nombre de travaux afin de supprimer les dysfonctionnements existants :

* **Fiabilisation de la collecte des eaux usées** : les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel doivent être supprimés.

* **Réduction des apports d'eaux parasites de pluie** : les eaux de ruissellement de toiture ou de chaussée pénètrent en de nombreux endroits dans le réseau d'assainissement et provoquent des débordements en période de pluie. Des travaux doivent être engagés en urgence :

- sur le réseau de Puissanton (quartier St-Bernard),
- sur le canal de la Mayre dont les eaux s'infiltrent directement dans le réseau d'assainissement,
- sur la vieille ville de Vallauris où près de 90 gouttières sont branchées sur le réseau pour laquelle la collectivité a engagé des travaux de première urgence.

* **Réduction des eaux parasites de nappe** : sur de nombreux secteurs, le réseau collectif n'est plus étanche et draine la nappe phréatique. La réhabilitation de ces collecteurs est à engager le plus rapidement possible : chemin des Fumades, réseau de la Zaïne, boulevard des Frères Roustan...

* **Limitation des rejets polluants en période de pluie** : plusieurs collecteurs sont sous-dimensionnés ou présentent des contre-pentes importantes. Ces problèmes sont à l'origine de débordement d'eaux usées sur les voiries en période de pluie, entraînant une situation sanitaire difficilement acceptable. Dans ce cadre des travaux de restructuration du réseau sont à engager. Ces travaux portent notamment sur la mise à niveau des stations de pompage existantes sur le réseau.

II.3- La station d'épuration

La station d'épuration de Golfe-Juan a une capacité de traitement de 50 000 EH (équivalent habitant).

La station d'épuration, du fait de sa conception (filière physico-chimique), n'est pas en mesure de respecter les objectifs imposés par la Loi sur l'Eau de 1992, postérieure à la construction de l'ouvrage. .

Par délibération en date du 25 juin 2003, le conseil municipal a décidé, à la suite des études techniques réalisées par le bureau d'étude technique missionnés par la commune, la réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur le site du parking du Théâtre de Mer. En effet, celui-ci possède des contraintes réglementaires liées à son emplacement sur le domaine public maritime et aux exigences de la loi Littoral. Cependant, au regard de l'ensemble de l'analyse multicritère (juridique, foncier, techniques, environnemental et financiers) dont les aspects techniques ont été prépondérants, ce site apparaît comme le plus approprié à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

II.4- les zones d'assainissement autonome

Les zones d'assainissement individuel sont très importantes et la majorité des installations existantes sont peu ou mal adaptées au contexte pédologique de la commune. La mise aux normes de ces installations nécessitera donc, d'importantes opérations de réhabilitation

Du fait des contraintes naturelles existantes (fortes pentes, faible épaisseur de sol...), le territoire communal est peu favorable à la mise en place de dispositifs classiques d'assainissement autonomes (épandage souterrain), ainsi dans la majorité des cas, des filières consistant à la substitution des sols en place seront à mettre en œuvre (filtre à sable vertical, terre d'infiltration...).

Le schéma directeur d'assainissement a établi la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome qui, en fonction de critères techniques (texture, structure des sols, profondeur d'une nappe pérenne, profondeur de la roche altérée ou non, pente du sol naturel en surface ...) indique les normes techniques d'assainissement autonome à mettre en œuvre.

Unité	Couleur sur la carte	Indice SERP	Technique d'assainissement
1	Vert	1,1,2,1(2)	Épandage souterrain possible avec apport de terre possible
2	Vert	1,1,2,2	
3	Jaune	1(2),1,21(2)	Épandage souterrain avec apport de terre et sur-dimensionné possible
4	Jaune	1(2),1,2,2	
5	Jaune	2,1,2,2	
6	Orange	1,1,3,2	Épandage souterrain déconseillé filtre à sable vertical non drainé sous terre d'infiltration non drainé
7	Orange	1,1,2(3),2(3)	
8	Orange	1,1,3,2(3)	
9	Orange	1,1,3,3	
10	Rose	3,1,3,1(2)	

III- EAUX PLUVIALES

L'article 35 de la loi sur l'eau impose aux communes de limiter l'imperméabilité des sols et d'assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

III.1- Le réseau existant

Dans les zones agglomérées, les eaux de ruissellement sont dirigées vers des collecteurs principaux par un réseau secondaire existant dans pratiquement toutes les rues.

Ces collecteurs principaux sont soit des canalisations récentes posées dans la voirie soit des ruisseaux naturels ayant été couverts et aménagés au fur et à mesure de l'urbanisation. Les ouvrages de couverture de ces ruisseaux sont quelquefois très anciens de type voûte. Dans les zones situées hors agglomération, les réseaux sous voirie sont pratiquement inexistantes.

Dans les zones à relief tourmenté, l'écoulement des eaux s'effectue par des exutoires naturels nettement marqués.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du schéma d'assainissement fait état de difficultés réelles en la matière. Il y apparaît notamment une forte imperméabilisation du territoire communal.

L'importance de l'habitat diffus et de son accès a un impact très fort sur le plan hydraulique, surtout sur des espaces en pente.

Les vallons côtiers sont généralement peu entretenus, souvent encombrés par la végétation. En revanche ils présentent des pentes importantes favorisant l'évacuation rapide des eaux.

Les dysfonctionnements concernent surtout les vallons peu pentus (Issourdadou, Barraya, Puadon et de la Mer) qui ont pour principale conséquence l'inondation du centre ville de Vallauris et de Golfe-Juan.

III.2- Les extensions projetées

Afin de compenser ces dysfonctionnements, la commune a fait la demande, au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement, de réaliser un écrêteur pluvial sur le cours de l'Issourdadou, réceptacle aujourd'hui de 40 % des eaux de ruissellement de la commune.

Sur les futurs secteurs d'urbanisation des systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sont donc préconisés. Pour cela il est primordial de finaliser le schéma directeur des eaux pluviales.

IV- LES DECHETS

Les déchets sont de la compétence de la CASA depuis les 1er janvier 2002 pour le traitement et 2003 pour la collecte.

Auparavant, la commune a été membre du syndicat de destruction des ordures ménagères (SIDOM) qui a construit et exploité l'usine d'incinération d'Antibes-Vallauris. Les compétences de ce syndicat ont été étendues en 1999 à la valorisation des déchets et un contrat a été signé en août 2000 avec la société agréée Eco-Emballages pour le tri et la valorisation des emballages ménagers. Le plan de montée en charge de la collecte sélective prévoyait de desservir les 200 000 habitants du SIDOM à la fin de l'année 2003. Cependant, il convient de relever que seul le quartier du Puissanton à Vallauris dispose de cette collecte sélective.

La CASA envisage de transférer prochainement le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes, le transport, le tri et le stockage au SIDOM(Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères) qui deviendra alors un syndicat mixte.

IV.1- La collecte

Elle est effectuée en régie par la CASA.

La fréquence est quasi journalière. Les points de regroupement sont collectés tous les jours y compris le dimanche, mais uniquement en centre-ville La collecte en porte-à-porte s'effectue soit 6 jours par semaine, soit trois jours par semaine selon l'importance de la population dans les secteurs concernés. Les tournées ne sont pas modifiées en été.

La collecte sélective concerne :

- le verre collecté en apport volontaire avec 22 colonnes vertes,
- le journaux-magazines avec 5 colonnes bleues,
- les emballages secs sont collectés en porte-à-porte uniquement dans le quartier du Puissanton depuis le 1er décembre 2000, une fois par semaine,
- les huiles alimentaires collectées auprès des restaurants et des collectivités deux fois par mois.

Les textiles sont collectés par des points d'apport volontaire au nombre de 10 et leur gestion est assurée par l'Association des Paralysés de France.

La collecte des encombrants

Les encombrants relèvent d'un double dispositif de collecte :

- apport à la déchetterie,
- collecte sur la voie publique.

Un véhicule municipal collecte tous les jours les dépôts sauvages. Ces déchets regroupés à la déchetterie correspondent à une moyenne de 1,5 tonne par jour. D'autres dépôts sauvages nécessitent ponctuellement des interventions plus lourdes.

Collecte des déchets des entreprises

Il n'existe pas de collecte spécifique pour les déchets des entreprises et des services municipaux (nettoyage de voirie, entretien des espaces verts.....) en dehors de la déchetterie.

Certaines entreprises de la zone industrielle de Saint-Bernard font appel à des repreneurs privés pour les déchets, conformément à la réglementation en vigueur (emballages, piles, cartons).

Quantité de déchets collectés

Le tableau ci-dessous indique les quantités des déchets collectés, soit en porte-à-porte, soit par apport volontaire ; il montre que l'évolution par rapport à 2001 est faible

Types de déchets	Tonnage 2001	Ratio (Kg/habitant/an)	Tonnage 2002
Ordures ménagères	16 490	654	16 877
Emballages recyclables	12	6	4
Verre	182	8	212
Journaux, agasines	99	4	114
Encombrants	856	30	756
Total	17 628	397	17 972

IV.2- La déchetterie

La commune dispose d'une déchetterie, située au complexe municipal "les Tuilières" qui est réservée exclusivement aux habitants de la commune (particuliers et professionnels).

Le tableau ci-dessous indique les quantités déposées et surtout montre l'accroissement non négligeable sur une seule année.

Déchets	Quantité 2001 (en tonne)	Quantité 2002 (en tonne)
Encombrants	853	1 604
Bois	185	268
Végétaux	1 878	2 252
Garvats	1 700	3 330
Pneumatiques	9	19
Ferraille	229	310
Verre	1,74	1,74
Journaux, magazines	4,54	5,54
Huiles végétales	14 590 l	17 402 l
Huile de vidange	2 200 l	2 800 l
Total (hors huiles)	4 629	7 593

Une meilleure utilisation de la déchetterie explique certainement d'une part l'augmentation des quantités traitées (4 600 tonnes en 2001, 7 600 tonnes en 2002) et la faible augmentation de la quantité d'ordures ménagères collectées (+ 344 tonnes entre 2001 et 2002). En revanche, la quantité des dépôts sauvages n'a pas diminué.

Une nouvelle déchetterie, plus adaptée, va être prochainement réalisée aux Tuilières.

IV.3- Le traitement

Dans l'immédiat le traitement relève dans la pratique du SIDOM et de marchés passés par la CASA.

Plusieurs unités de traitement sont utilisées en fonction de la nature des déchets à traiter :

- usine d'incinération des ordures ménagères au quartier des Semboules (Antibes et Vallauris),
- plate-forme de compostage des végétaux à Entrevaux,
- centre de stockage de la Glacière, centre de tri des emballages secs du Jas de Madame, quai de transfert du verre du Sud-Est Assainissement à Villeneuve Loubet,
- centre de tri des journaux magazines à Carros,
- incinérateur de Solamat Merex à Fos/Mer pour les déchets ménagers toxiques.